

CFA Agricole des Deux-Sèvres



Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole Jardinier Paysagiste

Formation en Apprentissage en 2 ans

Votre Projet / Votre Profil

- ⇒ Vous souhaitez obtenir une première qualification professionnelle vous permettant d'accéder à la vie active
- ⇒ Vous souhaitez travailler dans le domaine du paysage

Activités du métier

L'ouvrier du paysage ou le jardinier aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés. Les travaux d'aménagement couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes,...). Les travaux d'entretien consistent à assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés.



Objectifs de formation

Se former au métier d'ouvrier qualifié dans le domaine du paysage. Apprendre l'entretien des jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels ou d'engins motorisés.

Contenu de la formation

Modules généraux : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux Prendre position dans une situation à caractère social et civique Utiliser des outils dans des situations de la vie courante ; **Mettre en œuvre des démarches favorisant sa construction personnelle** S'exprimer à travers une réalisation personnelle Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel **Se repérer et interagir dans la situation de la vie professionnelle** Adapter son langage et son comportement aux situations de communication S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

Modules professionnels : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager: entretenir la végétation, réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères, **Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager** : réaliser des travaux de mise en place des végétaux, réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères, **Réaliser des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements** : réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements, réaliser des opérations de maintenances corrective des matériels et équipements, Unité d'adaptation régionale à l'emploi

Une pédagogie adaptée au réel

- Insertion dans la vie socio-professionnelle
- Appréhension des enjeux professionnels locaux
- Echange et analyse de pratiques
- Accompagnement à l'élaboration de dossiers techniques (appui de ressources documentaires, revues spécialisées, personnes ressources)
- Visites d'entreprises, de parcs et jardins

Assistant Pédagogique

Site de Niort

130 route de Coulonges

79000 Niort

Tel : 05 49 73 36 61

Mel : cfa.deux-sevres@educagri.fr

www.terres-et-paysages.fr



Organisation de la formation

Admission et adaptation :

La préparation du CAPA est accessible aux jeunes âgés de 15 à 30 ans (sans condition d'âge pour les personnes en situation de handicap), justifiant d'être issu au minimum d'une classe de collège, d'un EREA, IME..., et d'avoir conclu un contrat d'apprentissage avec une entreprise du secteur choisi.

Votre inscription est définitive dès la présentation de votre contrat d'apprentissage.

Adaptation possible du parcours pour tenir compte du niveau initial du demandeur ou de sa situation.

Mise en place de dispositifs pour les personnes en situation de handicap (RQTH).

Planning de l'année :

Il s'agit d'une formation par alternance sur deux ans, fondée sur le principe du partenariat entreprise / centre de formation.

La formation s'effectue en 13 semaines (455 heures) par an en centre de formation, et le reste du temps, hors congés, en entreprise (sur une base de 35h/semaine).

Pour les postulants ayant suivi 2 années de CAPa JP en voie scolaire sans obtention du diplôme ou ayant suivi une seconde ou première de BAC Pro Aménagement paysager, la formation s'effectue en un an.

Obtention du diplôme :

Diplôme de niveau 3. Le diplôme sera délivré après validation totale sous le contrôle d'un jury. En cas de validation partielle, le jury valide des Unités Capitalisables ou blocs de compétences. Les évaluations se déroulent entièrement en SPE. Les épreuves prennent la forme d'un entretien d'explicitation effectué à partir de situations professionnelles caractéristiques du métier préparé. La formation est accessible en VAE.

Coût de la formation : 5985€ / an

Aucun frais pédagogique n'est à la charge de l'apprenti. Prise en charge par l'employeur et son OPCO.

Après la formation :

Poursuite de la formation : BPA ou BP par apprentissage

Entrée dans la vie active : Agent(e) d'entretien des parcs et jardins, Jardinier(e) paysagiste/des espaces verts, Aide-jardinier(e), Manœuvre des espaces verts, Ouvrier(e) d'entretien des espaces verts ou naturels / du paysage

Conditions d'accueil et financements

Hébergement et restauration (tarifs 2023) :

L'établissement propose la possibilité d'un hébergement et d'un service de restauration.

- Tarif "Interne" : 57.40€ par semaine
- Tarif "Demi-pensionnaire" : 15.00€ par semaine
- Prise en charge partielle possible par les OPCO

Financements :

La formation est gratuite pour l'apprenti et son représentant légal. Des aides financières diverses peuvent être attribuées à l'apprenti selon sa situation (aide au permis, allocations d'aide au logement, accès privilégié au Foyer des Jeunes Travailleurs...)